

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le vendredi 05 novembre 2010 dans la Salle du Conseil de l'Agence de la BEAC de Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire du CPM.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des tendances de l'économie mondiale au troisième trimestre 2010 ainsi que des prévisions économiques, monétaires et financières actualisées de la CEMAC pour 2010.

Le CPM s'est ainsi félicité de la confirmation de la reprise économique mondiale, tirée par le dynamisme des pays émergents et le rebond du commerce mondial.

Au plan sous-régional, le CPM a relevé un redressement des activités économiques, en relation avec une conjoncture internationale favorable et le raffermissement des cours des principaux produits d'exportation. La croissance économique s'établirait ainsi à 4 % en 2010, contre 2,1 % en 2009, sous l'effet d'une hausse de la production de pétrole brut et de gaz, de la bonne tenue du secteur non pétrolier, en particulier le secteur minier, de l'accroissement des investissements publics et privés. De même, les comptes publics et extérieurs s'amélioreraient sensiblement, en liaison principalement avec le raffermissement des cours des matières premières. Néanmoins, la décélération des tensions inflationnistes se poursuivrait, l'indice global des prix à la consommation des ménages de la Sous-région revenant de 4,3 % en 2009 à 2,1 % en moyenne annuelle en 2010. Enfin, le taux de couverture extérieure de la monnaie demeurerait confortable, autour de 100 %. Toutefois, le CPM a noté que cette croissance reste fragile et insuffisante au regard des potentialités des économies de la Sous-région, lesquelles sont confrontées à de nombreux défis liés essentiellement à l'étroitesse de la base productive et des exportations, à la persistance des déficits énergétiques, ainsi qu'au faible développement et au manque de profondeur du système financier.

Compte tenu de toutes ces analyses, et après examen des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, le Comité de Politique Monétaire a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC appliquées aux banques ;
- ✓ Maintenir inchangés les Taux d'intérêt sur Placements Publics ;
- ✓ Maintenir inchangés les coefficients de réserves obligatoires et le taux de rémunération de ces réserves.

Abordant les questions relatives aux réserves de change, le CPM a pris connaissance de la situation à fin septembre 2010, et approuvé la stratégie de gestion des réserves de change pour le quatrième trimestre de l'année 2010.

Enfin, le Comité de Politique Monétaire a approuvé le texte du projet de Règlement portant diverses dispositions relatives au taux effectif global et à la publication des conditions de banque et celui du projet de Règlement portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC. Il a également autorisé le Gouverneur de la BEAC à engager, sans autre délai, la procédure formelle d'adoption de ces deux projets de Règlement, conformément aux dispositions communautaires applicables./-

Fait à Douala, le **05 novembre 2010**

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**Lucas ABAGA NCHAMA**